



Bourses de Lycée

publié le 07/06/2019

Mesdames, Messieurs,

La campagne de bourses de Lycée est ouverte jusqu'au 4 juillet 2019.

Après étude de votre dossier, une aide peut vous être accordée pour la poursuite d'étude de votre enfant.

Nous sommes à votre disposition tous les matins de 8h30 à 12h00, au service Intendance, pour constituer votre dossier.

Vous pouvez également faire votre demande en ligne sur le site : <https://teleservices.ac-poitiers.fr/> 

Pour cela, munissez-vous :

- * des codes d'accès personnels remis à votre enfant
- * la feuille d'imposition 2018 sur les revenus 2017
- * la feuille d'imposition 2017 sur les revenus 2018
- * une attestation de la CAF récente
- * un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Les familles qui n'auront pas formulé leur demande dans les délais fixés par le Ministère ne POURRONT PAS BENEFICIER D'UNE BOURSE DE LYCEE pour l'année scolaire 2019/2020.

Nous nous tenons à votre disposition.

Le service Intendance.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.